



Paris, le 16 juillet 2016

Communiqué de presse

Attentat de Nice : un dispositif d'accompagnement et une prise en charge au plus près des victimes

La secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, Juliette MÉADEL, s'est rendue à Nice, ce samedi 16 juillet 2015, pour veiller à la coordination des acteurs de la prise en charge des victimes de l'attentat survenu le soir du 14 juillet à Nice dans lequel 84 personnes ont perdu la vie. Ce sont 286 victimes blessées qui ont été hospitalisées. Une centaine d'entre elles ont pu rejoindre leur domicile.

Dès la survenance du drame, une prise en charge des victimes a été organisée :

- A Paris, le Premier ministre a activé la Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CIAV) présidée par la secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes. Plus de 120 personnes sont mobilisées au sein de la CIAV, qui réunit notamment des agents des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé et des Affaires étrangères, des professionnels de la santé, ainsi que les fédérations d'aide aux victimes et de victimes (INAVEM, FENVAC). Pas moins de 76 répondants apportent une réponse téléphonique aux proches des victimes et aux victimes. Un numéro de téléphone unique a été diffusé (01 43 17 56 46). Ce sont, à cette heure, près de 14 000 appels et 1 200 mails qui ont été reçus.
- A Nice, suite aux retours d'expérience des attentats de l'année 2015, les procédures de prise en charge des victimes ont été renforcées. Une antenne de la CIAV a ainsi été déléguée à Nice. Les équipes scientifiques, de sécurité civile, de santé, accueillent les victimes qui ont perdu un proche. Un soutien psychologique et juridique leur est proposé par les associations. Les personnes sont également spécifiquement accompagnées dans cette délicate étape d'identification de leurs proches. Le parquet de Paris est pleinement mobilisé.
- Par ailleurs, un accueil psychologique est organisé au Centre Universitaire Méditerranéen (CUM) pour les témoins de l'attentat et les victimes impliquées. Des Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques (CUMP) de plusieurs départements sont présentes en renfort des équipes en place.

Le secrétariat d'État s'assurera chaque jour que les besoins des victimes et de leurs proches sont satisfaits. Le suivi de chaque situation est d'ores-et-déjà anticipé pour un accès aux droits effectif.

Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :

01 42 75 56 52 - presse.meadel@pm.gouv.fr